

Ref : CA2021/13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2021**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ  
 ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3-IV -9°,  
 Vu l'article 6 septies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,  
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

➤ Entendu l'exposé de Mme Albenga, chargée de mission égalité femme-homme de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'adopter le plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que présenté en document ci-joint à la présente délibération.**

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2021.

Membres présents	<b>23</b>
Membres représentés	<b>5</b>
Abstention (s)	<b>1</b>
Votants	<b>27</b>
Blanc(s) ou nul(s)	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>27</b>
Pour	<b>25</b>
Contre	<b>2</b>

Le Président,

  
 Lionel LARRÉ.



Publié le :

**29 MARS 2021**

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le :

**25 MARS 2021**